

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

séance du 1^{er} février 2024

l'an deux mille vingt quatre

et le 1^{er} février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape et Julien Lageste

Excusés : Mme Camille Dulamon et Mrs Pierre Lanquetin, Adelino Machado

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

Secrétaire de séance : Patrick Dupreuilh

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de l'association des Ecuries du Landran qui sollicite une aide financière dans le cadre d'un projet de qualification des jeunes cavaliers pour les championnats de France.

Après avoir pris connaissance du dossier présentant ce projet, Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide de 50 euros pour chaque cavalier résidant à Gamarde-les-Bains.

Sur les sept cavaliers engagés dans ce projet, deux remplissent les conditions de résidence, soit une aide totale de 100 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'association des Ecuries du Landran afin de soutenir ce projet de qualification pour les championnats de France.
- De charger Monsieur le Maire de mandater cette somme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

6 février 2024

Et publication du

6 février 2024

Subvention exceptionnelle
Ecuries du Landran

Secrétaire de séance,
DUPREUILH Patrick



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

